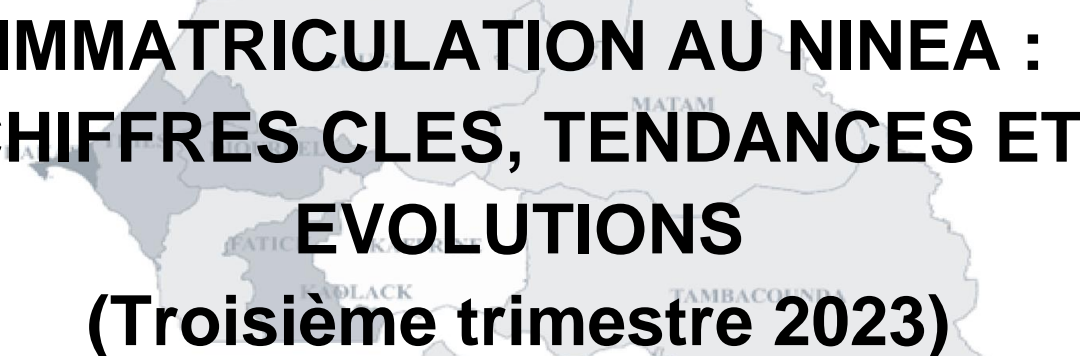


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



IMMATRICULATION AU NINEA : CHIFFRES CLES, TENDANCES ET EVOLUTIONS (Troisième trimestre 2023)



OCTOBRE 2023

SOMMAIRE

<i>SOMMAIRE</i>	- 1 -
<i>LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX</i>	- 1 -
AVANT PROPOS.....	- 2 -
RESUME.....	- 4 -
I. VUE D'ENSEMBLE DES IMMATRICULATIONS AU NINEA	- 5 -
II. CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA- 6	-
II.1. SECTEUR D'ACTIVITES DES NOUVELLES IMMATRICULATIONS.....	- 6 -
II.2. ZONE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES UNITES	- 7 -
II.3. STATUT JURIDIQUE DES CREATIONS	- 8 -
III. CATEGORISATION DES NOUVELLES ENTREPRISES INDIVIDUELLES	- 8 -
III.1. SECTEUR D'ACTIVITES DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES	- 9 -
III.2. GENRE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES.....	- 9 -
ANNEXE 1 : GLOSSAIRE	i
ANNEXE 2 : IMMATRICULATION AU NINEA.....	iv

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Graphique 1 : Evolution du nombre d'immatriculations au NINEA du deuxième trimestre de 2022 au troisième trimestre de 2023	- 5 -
Graphique 2 : Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activités au troisième trimestre de 2023 (%).....	- 6 -
Graphique 3: Répartition des nouvelles immatriculations par région au troisième trimestre de 2023 (%).....	- 7 -
Graphique 4: Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique (%)..	- 8 -
Graphique 5: Répartition des nouvelles immatriculations des entreprises individuelles par secteur d'activités au trimestre 3 2023 (%).....	- 9 -
Graphique 6: Répartition du nombre des créations NINEA selon le sexe de T3-2022 à T3-2023 (%)	- 10 -
Tableau 1 : Répartition des nouvelles immatriculations par type	- 5 -

AVANT PROPOS

Le Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) a été adopté comme référent unique des unités économiques du Sénégal depuis 1986 à travers le décret n° 86-1014. Ce dernier, datant du 19 août 1986, a été abrogé et remplacé par le décret n° 95-364 du 14 avril 1995 puis, par le décret n° 2012-886 du 27 août 2012. L'ANSD à travers son Centre national d'Identification (CNI) et ses centres secondaires assure la gestion du NINEA. Ces centres secondaires sont mis en place dans toutes les régions du Sénégal et également dans d'autres structures administratives telles que l'Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux (APIX), la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), la Direction générale des Douanes (DGD) et la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ).

L'ANSD est aussi accompagnée dans cette mission de gestion du NINEA par le Comité de Suivi et le Comité des Associés. Le Comité de Suivi est chargé de coordonner les actions menées par les structures associées à la gestion du Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA), d'apprécier le fonctionnement dudit répertoire, de recommander les actions à mener en vue de son amélioration et de veiller à la participation effective et à la collaboration efficace de tous les Associés. Quant au comité des Associés, constitué des structures utilisatrices ou contributrices au NINEA, il est chargé de la gestion du RNEA.

L'immatriculation au NINEA englobe les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc. L'ensemble de toutes ces unités constitue le Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA). Il représente la base de données exhaustive des unités économiques enregistrées s'activant sur le territoire national. Il rassemble, pour chaque unité, les informations d'identification, de localisation, de classification, etc. Le RNEA revêt une importance capitale pour les usagers internes et externes au système statistique national dans la mesure où il constitue une :

- référence pour l'analyse des statistiques d'entreprises ;
- base de sondage pour les enquêtes sur les entreprises ;
- source d'informations fiables sur la structure et la démographie des entreprises ;
- base d'appariement des données sur les entreprises issues de sources distinctes, etc.

La publication dénommée « Immatriculation au NINEA : chiffres clés, tendances et évolutions » rentre dans le cadre de diffusion d'informations sur les statistiques d'entreprises en vue d'orienter les décisions de politiques économiques des pouvoirs publics, des collectivités, des investisseurs, etc. Elle offre, d'une part, une photographie de l'ensemble des unités immatriculées au NINEA au cours du trimestre et leurs principales caractéristiques (secteur d'activité, statut juridique, zone d'implantation, etc.) en accordant un intérêt particulier aux entreprises individuelles. D'autre part, elle met l'accent sur l'évolution des créations tout en faisant ressortir les tendances aux niveaux global et sectoriel.

RESUME

Au troisième trimestre de 2023, le Répertoire National des Entreprises et Associations (RNEA) a enregistré une augmentation significative des nouvelles immatriculations, atteignant 25 302 unités. Cela équivaut à une hausse de 4 908 unités par rapport au trimestre précédent, soit 24,07%, et 18,83% par rapport au même trimestre en 2022.

En ce qui concerne la répartition géographique, la région de Dakar se démarque en enregistrant 58,56% de toutes les immatriculations. Elle est suivie des régions de Thiès (13,24%), Diourbel (6,25%), et Kaolack (4,95%). Cependant, les régions de Kédougou (0,77%), Sédhiou (0,83%), et Kaffrine (1,17%) affichent les taux les plus bas.

La grande majorité des nouvelles immatriculations correspond à des entreprises individuelles, totalisant 74,78% du nombre total. Les autres régimes juridiques, tels que les Groupements d'Intérêt Économique (GIE), les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL), et les Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SUARL), suivent avec respectivement 5,26%, 2,30%, et 1,99% du total des immatriculations.

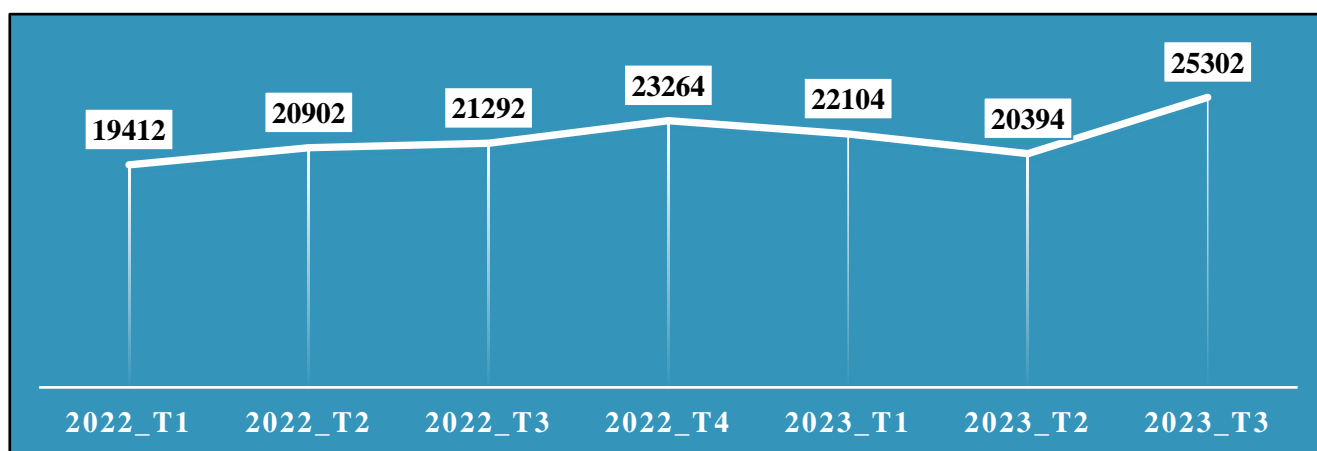
Le secteur du commerce apparaît comme étant le secteur le plus attractif pour les nouvelles créations. En effet, 30,12% des entreprises morales se consacrent à des activités commerciales contre 70,61% pour les entreprises individuelles. Pour ces dernières, en dehors du commerce, les "Services personnels et divers" représentent 9,52% des immatriculations, suivis des "Services fournis aux entreprises" (5,19%) et de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (3,00%). En revanche, le secteur des "Hôtels, bars et restaurants" est moins représenté, avec seulement 1,03%.

Selon le genre des propriétaires d'entreprises individuelles, les hommes dominent largement avec une part de marché de 73,14% au troisième trimestre 2023, tandis que les femmes représentent 26,86% des nouvelles créations d'entreprises.

I. VUE D'ENSEMBLE DES IMMATRICULATIONS AU NINEA

Au troisième trimestre de l'année 2023, le nombre total d'unités immatriculées au Numéro d'Identification National des Entreprises et Associations (NINEA) s'élève à 25 302 ; ce qui représente une augmentation de 4 908 unités par rapport au trimestre précédent et une hausse de 24,07% en termes relatifs. Par ailleurs, en comparaison avec le même trimestre de l'année 2022, le nombre d'immatriculations au NINEA a connu une augmentation de 4 010 unités, soit une hausse de 18,83%.

Graphique 1 : Evolution du nombre d'immatriculations au NINEA du deuxième trimestre de 2022 au troisième trimestre de 2023



Source : ANSD/RNEA 2023

Selon le régime juridique, ces nouvelles immatriculations se répartissent comme suit : 74,77% d'entreprises individuelles, 11,76% de personnes morales (PM), 6,97% de propriétaires fonciers, 6,32% d'opérateurs occasionnels et 0,18% d'associés.

Tableau 1 : Répartition des nouvelles immatriculations par type

TYPE D'IMMATRICULATION	2022_T3	2022_T4	2023_T1	2023_T2	2023_T3	EVOLUTION T2_23 / T3_23 en %
PERSONNES MORALES	3113	3176	3710	3219	2975	-7,58
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	11394	13695	14888	14111	18920	34,08
OPERATEUR OCCASIONNEL	1492	1590	1382	1301	1598	22,83
PROPRIETAIRE FONCIER	5287	4798	2105	1718	1763	2,62
ASSOCIÉS	6	5	19	45	46	2,22
TOTAL	21292	23264	22104	20394	25302	24,07

Source : ANSD/RNEA 2023

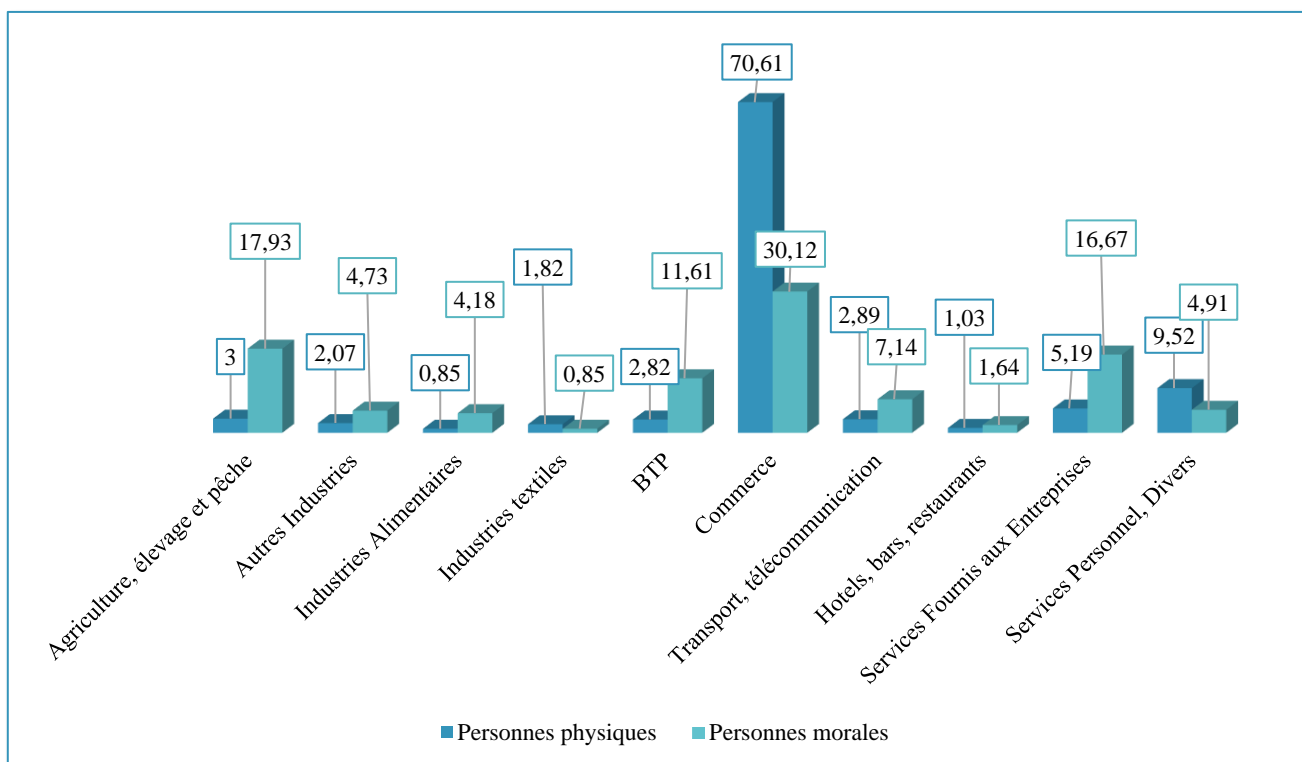
II. CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA

II.1. SECTEUR D'ACTIVITES DES NOUVELLES IMMATRICULATIONS

Le commerce, principale attraction des nouvelles créations

Parmi les entreprises personnes morales nouvellement immatriculées au cours du troisième trimestre 2023, 30,12% ont déclaré exercer des activités commerciales comme leur principale activité. Ce pourcentage est encore plus élevé pour les entreprises individuelles opérant dans le secteur du commerce (70,61%), suivi de celles engagées dans les "Services personnels et divers" (9,52%). Après ces deux secteurs, les activités les plus fréquentes parmi les nouvelles entreprises personnes morales sont « l'agriculture, l'élevage et la pêche » (17,93%), celles réalisées par les « services fournis aux entreprises » (16,67%) et les BTP (11,61%). En revanche, les secteurs des « Industries textiles » (0,85%) et « Hôtels, bars, restaurants » (1,64%) enregistrent moins de nouvelles créations d'entreprises.

Graphique 2 : Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activités au troisième trimestre de 2023 (%)



Source : ANSD/RNEA 2023

II.2. ZONE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES UNITES

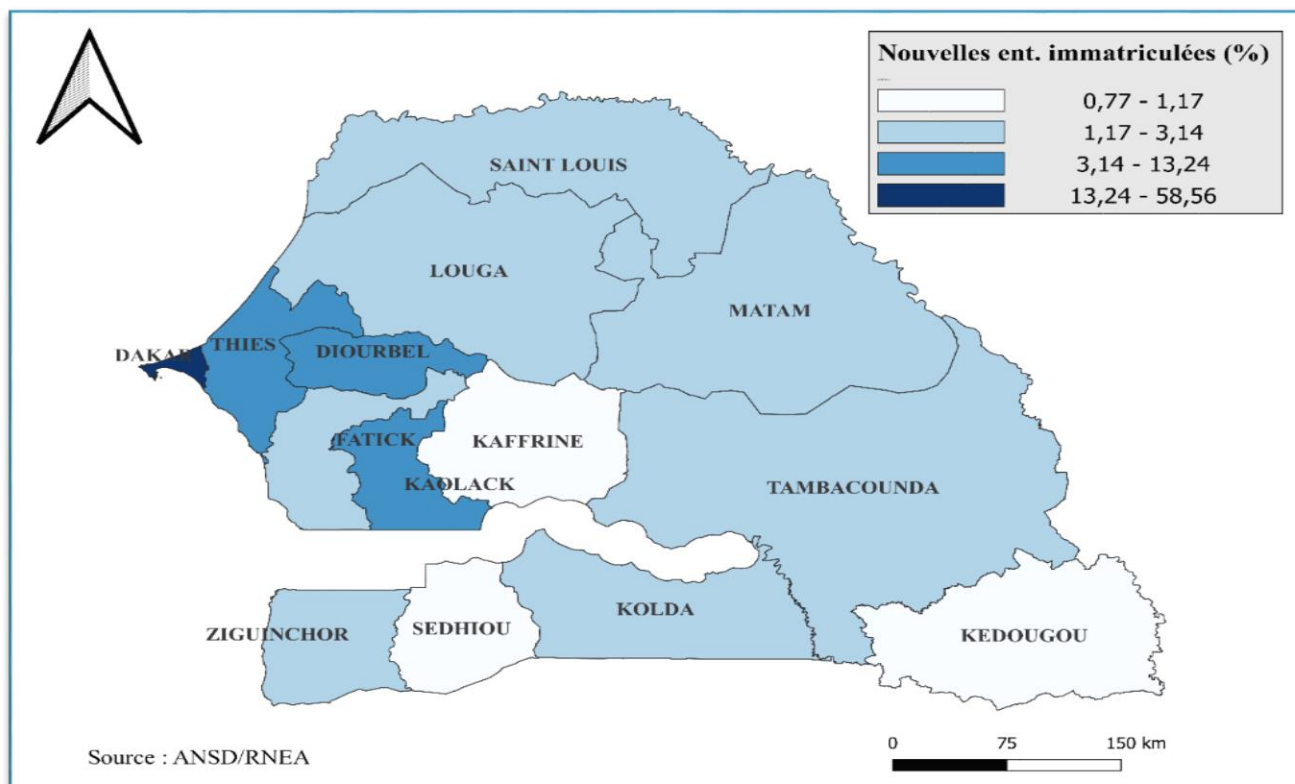
Plus de la moitié des nouvelles immatriculations est implantée à Dakar

La carte ci-dessous représente la répartition des nouvelles entreprises immatriculées par région au T3 2023 au Sénégal. La région de Dakar se distingue nettement, enregistrant 58,56% de l'ensemble des nouvelles immatriculations au NINEA. Les régions de Thiès, Diourbel et Kaolack, regroupées dans la deuxième classe, affichent des pourcentages allant de 3,14% à 13,24%, indiquant une dynamique de création d'entreprises notable mais moins importante que celle de Dakar.

La troisième classe comprend les régions de Louga, Saint-Louis, Matam, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor et Fatick, avec des pourcentages oscillants entre 1,17% et 3,14%. Cette catégorie concerne ainsi la moitié des régions du Sénégal.

Enfin, la quatrième classe englobe les régions de Kédougou, Sédhiou et Kaffrine, avec des pourcentages allant de 0,77% à 1,17%, indiquant une proportion nettement plus faible d'immatriculations d'entreprises par rapport aux autres régions.

Graphique 3: Répartition des nouvelles immatriculations par région au troisième trimestre de 2023 (%)

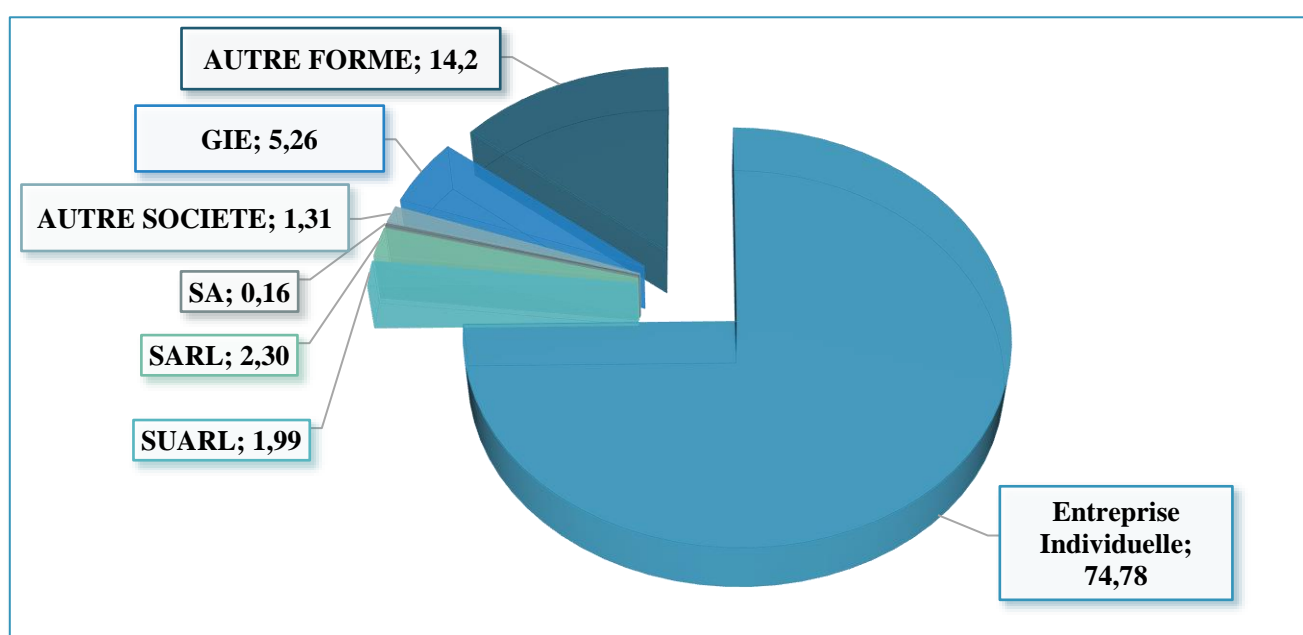


II.3. STATUT JURIDIQUE DES CREATIONS

Une prépondérance des entreprises individuelles

Au troisième trimestre de 2023, les entreprises individuelles représentent plus de sept entreprises sur dix, soit 74,78% du total des immatriculations. Elles sont suivies par les autres formes juridiques (14,20%), les groupements d'intérêt économique ou GIE (5,26%), les sociétés à responsabilité limitée, SARL (2,30%), les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée, SUARL (1,99%), et enfin les autres sociétés (1,31%).

Graphique 4: Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique (%)



Source : ANSD/RNEA 2023

III. CATEGORISATION DES NOUVELLES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

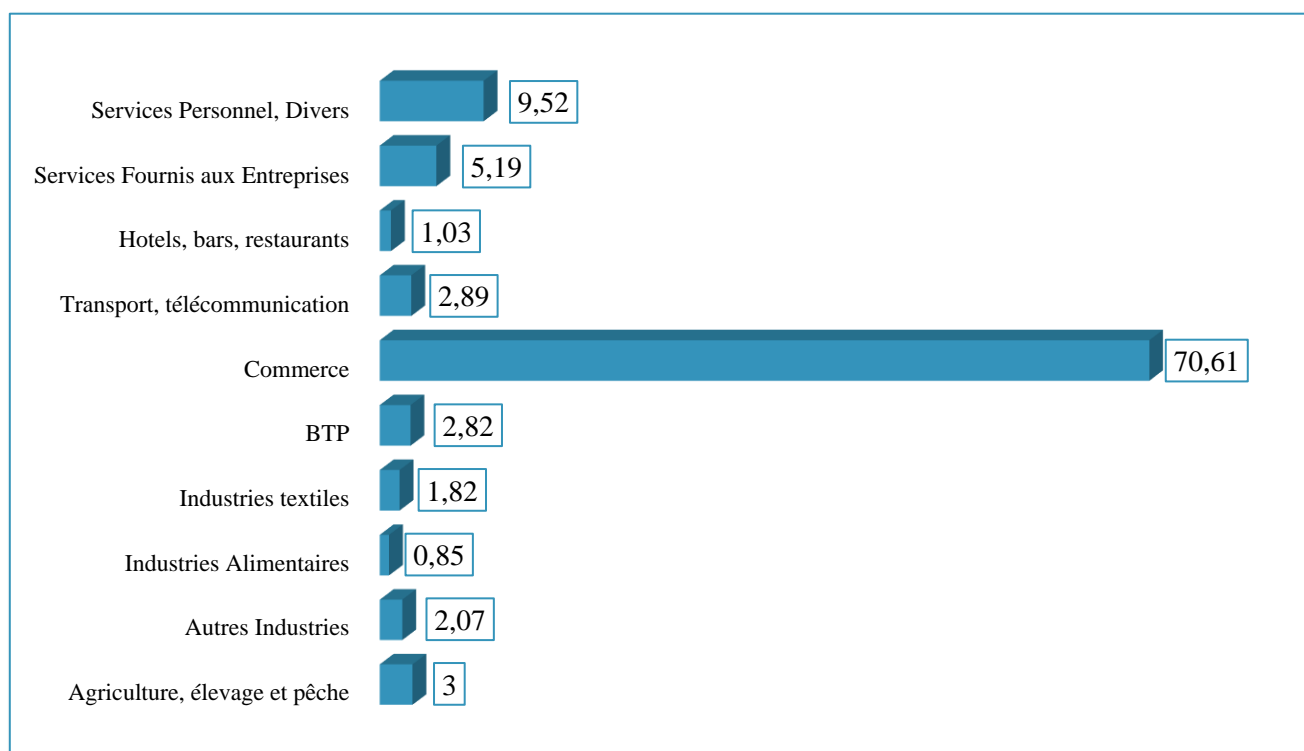
Au troisième trimestre de 2023, 18 920 nouvelles entreprises individuelles ont été immatriculées au NINEA, ce qui représente une augmentation de 4 809 unités par rapport au trimestre précédent, soit 34,08% en termes relatifs.

III.1. SECTEUR D'ACTIVITES DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Des entreprises individuelles majoritairement commerciales

Au troisième trimestre de 2023, le commerce demeure l'activité prédominante pour les entreprises individuelles, avec plus de sept entreprises sur dix (70,61%) qui s'y consacrent. En dehors de l'activité commerciale, les "Services personnel, divers" (9,52%), les "Services fournis aux entreprises" (5,19%), l'agriculture, l'élevage et la pêche (3,00%), le transport et la communication (2,89%), ainsi que le BTP (2,82%), figurent parmi les secteurs d'activités les plus couramment exercées par les entreprises individuelles. En revanche, les secteurs "Industries alimentaires" (0,85%) et "Hôtels, bars, restaurants" (1,03%) sont moins représentés.

Graphique 5: Répartition des nouvelles immatriculations des entreprises individuelles par secteur d'activités au trimestre 3 2023 (%)



Source : ANSD/RNEA 2023

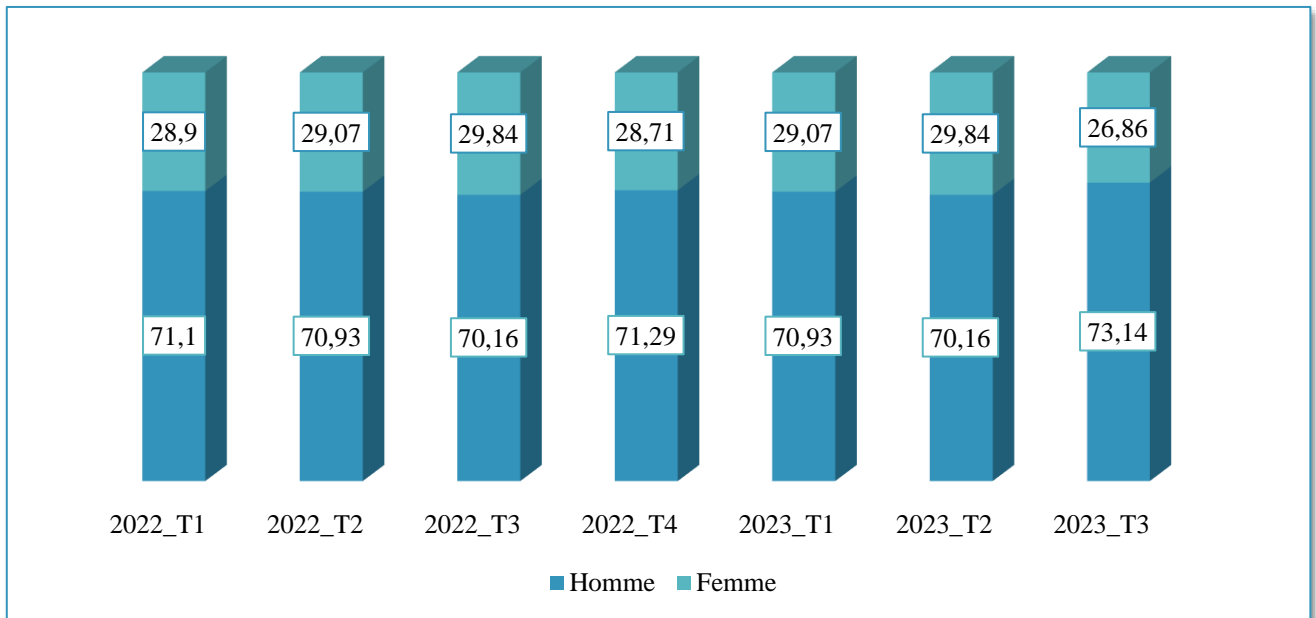
III.2. GENRE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Les hommes, plus dynamiques dans la création d'entreprises

Pendant la période de T1 2022 à T3 2023, la création d'entreprises reste largement dominée par les hommes, représentant en moyenne environ 71% du total. Bien que les pourcentages

aient légèrement varié au fil du temps, cette proportion en faveur des hommes demeure stable. Au T3 2023, les hommes ont atteint leur plus haut niveau à 73,14%, tandis que les femmes sont passées à 26,86%.

Graphique 6: Répartition du nombre des créations NINEA selon le sexe du troisième trimestre de 2022 au troisième trimestre de 2023 (%)



Source : ANSD/RNEA 2023

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

Termes	Définitions
Entreprise	Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour la production de biens ou de services marchands. Sur le plan juridique, une entreprise est une personne physique (entreprise individuelle) ou morale (société) qui exerce pour son propre compte, une activité économique.
Entreprise individuelle	L'entreprise individuelle est constituée par une personne physique qui en est le propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise. C'est la forme la plus souvent rencontrée dans les catégories suivantes : commerçants, artisans, professions libérales, agents commerciaux.
Etablissement	<p>Un établissement est une unité économique située en un lieu géographiquement bien distinct (ou encore géographiquement individualisée), mais juridiquement dépendant, dans lequel ou à partir duquel, sont exercées des activités de production, de vente ou de service. Il est relativement homogène et son activité principale apparaît proche du produit. Ainsi, l'établissement peut être : une usine, un magasin, un bureau, une carrière, un atelier, un entrepôt, etc.</p> <p>On distingue trois types d'établissements : établissement unique : il s'agit d'un établissement qui ne possède ou ne contrôle pas d'autres établissements et n'est contrôlé par aucun autre établissement. Il se confond à l'entreprise ;</p> <p>Établissement principal (ou siège social) : il s'agit d'un établissement abritant les organes décisionnels de l'entreprise ;</p> <p>Établissement secondaire (ou succursale) : il s'agit d'un établissement, distinct de l'établissement principal, lieu où sont exercées les activités et qui dépend juridiquement de l'entreprise mère.</p>
Groupement D'Intérêt Économique (GIE)	C'est un groupement de nature économique possédant la personnalité morale. Il a pour but de permettre la coopération entre entreprises pour la réalisation d'un projet commun, de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres. Son activité doit être dans le prolongement de l'activité de ses membres. Il peut porter sur la commercialisation, la recherche, les services de production et la logistique. Le GIE a une comptabilité propre, mais ses bénéfices, le cas échéant, sont attribués à chacune des entreprises-membres au prorata de leur participation.

Société	<p>La société est une personne morale, une entité collective instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens en vue de partager des bénéfices ou de profiter des économies qui peuvent en résulter. L'acte fondateur de la société est la rédaction et le dépôt de ses statuts.</p> <p>Les sociétés peuvent se classer en sociétés de personnes et sociétés de capitaux.</p>		
	Sociétés de personnes	<p>Les sociétés de personnes sont basées sur les relations de personnes qui se connaissent, qui décident de s'associer entre elles : les parts ne sont pas cessibles, sans l'accord des associés. Chaque associé est personnellement et indéfiniment responsable sur ses propres biens.</p> <p>On distingue les sociétés en Nom Collectif et les sociétés en Commandite Simple.</p>	
		Société en nom collectif	Elle est celle dans laquelle tous les associés sont commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.
		Société en commandite simple	Elle est celle dans laquelle coexistent un ou plusieurs associés indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales dans la limite de leurs apports dénommés « associés commanditaires » ou « associés en commandite », et dont le capital est divisé en parts sociales.
	Sociétés de capitaux	<p>Les sociétés de capitaux sont constituées anonymement : les personnes qui apportent les capitaux ne se connaissent pas (du moins pour la plus grande partie) ; les parts sont sous forme d'actions, qui sont librement cessibles. Les associés ne sont responsables que dans la limite de leur apport, c'est-à-dire le montant de leurs actions. On distingue les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL).</p>	
Société anonyme (SA)		<p>C'est est une société dont les associés ou " actionnaires " détiennent un droit représenté par un titre négociable appelé « action » Ils ne supportent les pertes éventuelles qu'à concurrence de leurs apports. Il est possible de constituer une SA ou d'en maintenir durablement l'existence avec une seule personne physique ou morale (SA unipersonnelle)</p> <p>Le capital social minimum est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CF A et le quart libéré immédiatement. Il est divisé en actions dont le montant nominal ne peut être inférieur à dix mille (10.000) francs CF A.</p> <p>Le mode d'administration de chaque société anonyme est défini dans ses statuts</p>	

		<p>Société à Responsabilité Limitée (SARL)</p>	<p>C'est une société dans laquelle les associés ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des parts sociales. Elle peut être constituée par une personne physique ou morale, ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales. Elle est désignée par une dénomination sociale qui doit être immédiatement précédée ou suivie en caractères lisibles des mots : « Société à Responsabilité limitée » ou du sigle : « SARL ». Le capital social doit être d'un 1 000 000 FCFA au moins. Il est divisé en parts sociales égales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 5 000 FCFA.</p>
<p>Secteur D'activité</p>	<p>Un secteur d'activité est un ensemble d'unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou rendent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.</p>		

ANNEXE 2 : IMMATRICULATION AU NINEA

Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA)

Pièces à fournir

Les pièces exigées pour procéder à l'immatriculation sont fixées par l'**arrêté 02707 du 02 mars 2015** du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Elles dépendent du statut juridique des unités requérant l'immatriculation. Elle se présente comme suit :

Personnes Physiques			
Profession Libérale	Entreprise Commerciale ou prestataire de services	Autres personnes physiques	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte Nationale d'Identité ▪ Statuts ▪ Arrêté Ministériel, Carte Professionnelle ou Décret de création 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ▪ Carte Nationale d'Identité pour les nationaux ▪ Passeport pour les étrangers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte Nationale d'Identité pour les nationaux ▪ Passeport pour les étrangers ▪ Titre de propriété, bail, etc. 	
Personnes Morales			
SARL, SUARL, SA, SAU et SUCCURSALE	GIE (Groupement d'Intérêt Economique)	Associations, partis politiques, Organisations Non Gouvernementale (ONG) ou autres personnes morales de droit privé	Administration publiques centrales, Etablissements publics, Collectivités locales et leurs démembrements
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ▪ Statuts ▪ Carte Nationale d'Identité des associés de nationalité sénégalaise ▪ Passeport pour les associés de nationalité non sénégalaise 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ▪ Statuts ▪ Carte Nationale d'Identité du Président 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statuts ▪ Le récépissé de l'association ▪ Arrêté Ministériel ou la Convention avec le Gouvernement ▪ Carte Nationale d'Identité du président et/ou des membres du bureau ▪ Lettre d'accréditation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acte législatif ou réglementaire de création ▪ Carte Nationale d'Identité (président, coordonnateur, responsable, etc.)

NB : En sus de ces pièces, il est aussi requis un timbre fiscal de 2000 FCFA.

▪ **L'avis d'immatriculation**

Selon la finalité, l'immatriculation peut se faire dans les Centres secondaires d'Immatriculation (CSI) sis au niveau des services cités ci-dessous :

- ✚ Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) ;
- ✚ Agence nationale de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux (APIX) ;
- ✚ Délégation à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) ;
- ✚ Direction générale des Impôts et Domaines (DGID) ;
- ✚ Direction générale des Douanes (DGD).

Après immatriculation, le CSI vous délivre dans un délai de 24 heures, un avis d'immatriculation sur lequel figure le NINEA qui vous est définitivement attribué.

▪ **Coût de l'immatriculation**

L'immatriculation au NINEA est **gratuite**, hormis le timbre de **2000 FCFA** qui doit être apposé sur l'avis d'immatriculation.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Directeur général : **Aboubacar Sedikh BEYE**

Directeur général adjoint : **Dr Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques économiques : **Jean Paul DIAGNE**

Cheffe du Bureau des Répertoires : **Khady BA**

Equipe de rédaction : **Khady BA, Cheikh LO**

Diffusion : **Elhadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**



16, Rocade Fann Bel-air, cite cerf volant,
Dakar



+221 33 869 21 39



www.ansd.sn



statsenegal@ansd.sn